



Assemblée générale

Distr. générale
11 mars 2010

Soixante-quatrième session
Point 53, i, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/64/420/Add.9)]

64/206. Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999 et 55/205 du 20 décembre 2000, et rappelant également ses résolutions 56/200 du 21 décembre 2001, 58/210 du 23 décembre 2003, 60/199 du 22 décembre 2005 et 62/197 du 19 décembre 2007 concernant la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Réaffirmant les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement² et d'Action 21³, et rappelant les recommandations et conclusions relatives à l'énergie au service des objectifs du développement durable, qui figurent dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁴,

Rappelant avec satisfaction le dialogue thématique interactif qu'elle a tenu le 18 juin 2009 sur les rendements énergétiques, la conservation de l'énergie et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et sa contribution au dialogue intergouvernemental sur les questions énergétiques,

Se félicitant de l'élan politique donné récemment à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition,

¹ Voir résolution 60/1.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

³ *Ibid.*, annexe II.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.



Remerciant le Gouvernement indien d'avoir offert d'accueillir la conférence internationale de Delhi sur les énergies renouvelables du 27 au 29 octobre 2010,

Se félicitant des initiatives qui visent à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, aux fins du développement durable, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Sachant que la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables contribue grandement à la diversification des sources d'énergie, améliorant l'efficacité énergétique, soutenant et accélérant la croissance économique et le développement social, créant des possibilités d'emploi, assurant l'accès à l'énergie et la disponibilité de celle-ci, favorisant la coopération énergétique, générant des bienfaits écologiques, et contribuant ainsi au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant que l'utilisation accrue et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable, notamment les énergies solaire-thermique, photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, marémotrice, marine et géothermique, ainsi que l'énergie de la biomasse, pourraient contribuer largement au développement durable et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Constatant que l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourrait améliorer l'accès aux services énergétiques modernes,

Notant que l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des techniques énergétiques de pointe non polluantes, outre qu'elle permet de produire et de consommer l'énergie plus efficacement, offre des possibilités grâce auxquelles l'état de l'environnement pourrait être amélioré aux échelons mondial et local,

Constatant que la part actuelle des énergies nouvelles et renouvelables dans l'approvisionnement énergétique mondial demeure faible, en raison notamment du coût élevé de nombreuses technologies de production d'énergie renouvelable, en particulier durant leur mise au point, et soulignant qu'une réduction rapide de ce coût pourrait contribuer considérablement à promouvoir ces technologies,

Considérant que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques, qui posent des risques et des problèmes sérieux,

Notant que la demande mondiale d'énergie continue d'augmenter, tout en sachant que la part de l'énergie tirée de sources nouvelles et renouvelables demeure, malgré une augmentation récente, très inférieure au niveau élevé qu'elle pourrait atteindre, et soulignant la nécessité de continuer à exploiter les sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Insistant sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour que les pays en développement et les pays en transition disposent en temps voulu de ressources financières suffisantes et qualitativement satisfaisantes et bénéficient du transfert des technologies de pointe qui permettront de répandre et de rendre plus efficace l'utilisation des sources d'énergie, en particulier des sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Réaffirmant que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable, et considérant qu'il est nécessaire d'établir à tous les niveaux des conditions propices à l'investissement et à un financement durable,

Constatant que la Commission du développement durable et le Conseil économique et social continuent à jouer un rôle central en tant que lieux de débat sur la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du développement durable,

Saluant les efforts faits par les gouvernements et les institutions qui appliquent des politiques et des programmes visant à étendre l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables aux fins du développement durable, et constatant que les initiatives régionales, les institutions et les commissions économiques régionales contribuent aux activités menées dans ce domaine par les pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition,

Notant avec satisfaction la création de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, qui a pour vocation de promouvoir la diffusion et l'exploitation durable de toutes les formes d'énergie renouvelable,

Notant également avec satisfaction l'existence de mécanismes et initiatives de coopération et d'intégration énergétiques mis sur pied à l'échelle régionale pour encourager l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tels que, notamment, le Fonds de financement des sources d'énergie de remplacement du PetroCaribe, le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, le Programme de développement des énergies renouvelables des Caraïbes, l'initiative énergétique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Plan solaire méditerranéen, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, la Coopération énergétique dans la région de la mer Baltique et le Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat,

Notant avec préoccupation que des millions de pauvres n'ont pas les moyens de s'offrir des services énergétiques modernes, même lorsque ceux-ci sont disponibles, et soulignant qu'il faut relever le défi de l'accès de tous, en particulier des pauvres, à de tels services, à des prix abordables,

Soulignant qu'il faut créer des conditions favorables à la promotion et l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, notamment en levant les obstacles qui existent à tous les niveaux,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵ ;
2. *Souligne* qu'il faut continuer de toute urgence à accroître la part des énergies nouvelles et renouvelables dans le panier énergétique mondial ;
3. *Réaffirme* que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁴, cadre intergouvernemental pour le développement durable, doit être exécuté intégralement ;
4. *Souligne* la nécessité d'améliorer l'accès à des services et à des ressources énergétiques sûrs, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement aux fins du développement durable,

⁵ A/64/277.

et tient compte de la diversité des situations, des politiques nationales et des besoins particuliers des pays en développement et des pays en transition ;

5. *Prône* l'élaboration de stratégies de marché viables, propres à entraîner la réduction la plus rapide du coût des énergies nouvelles et renouvelables et à accroître la compétitivité de ces technologies, notamment grâce à l'adoption, le cas échéant, de politiques publiques de recherche-développement et de commercialisation ;

6. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement sur l'énergie au service du développement durable, ce qui exigera des gouvernements et de toutes les parties intéressées, notamment le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, qu'ils soient plus déterminés à apporter les ressources financières et humaines nécessaires à l'accélération de la recherche ;

7. *Engage* les gouvernements à s'efforcer d'établir et d'étendre à tous les niveaux des conditions propices à la promotion et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;

8. *Demande* aux gouvernements, ainsi qu'aux organisations internationales et régionales compétentes et aux autres parties prenantes, de combiner, selon qu'il conviendra, les mesures consistant à recourir davantage aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux techniques énergétiques avancées, y compris aux techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière durable les sources traditionnelles d'énergie, ce qui permettrait de répondre à long terme aux besoins croissants d'énergie, pour assurer un développement durable ;

9. *Préconise* l'adoption d'initiatives mondiales, régionales et nationales concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables visant à promouvoir l'accès des plus pauvres à l'énergie, y compris aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et à accroître les économies d'énergie et les rendements énergétiques en mettant en œuvre une combinaison de techniques existantes, compte étant pleinement tenu des dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatives à l'énergie au service du développement durable ;

10. *Salue* les efforts que font certains États Membres pour se fixer volontairement des objectifs nationaux d'efficacité énergétique et d'énergies nouvelles et renouvelables, et engage les autres à faire de même ;

11. *Engage* les États Membres à utiliser davantage, selon qu'il conviendra, les instruments efficaces que sont les buts, programmes et objectifs nationaux, sous-nationaux et régionaux adoptés volontairement pour améliorer l'accès à l'énergie et accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables ;

12. *Demande* aux gouvernements de faire davantage pour mobiliser les ressources financières et assurer le transfert de technologies et le renforcement des capacités, ainsi que la diffusion de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement et aux pays en transition, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg ;

13. *Engage* la communauté internationale à appuyer les efforts faits par les pays africains pour promouvoir le développement, la production et la consommation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sachant que l'Afrique a particulièrement besoin de sources d'énergie et de services énergétiques fiables et abordables ;

14. *Engage également* la communauté internationale à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

en développement à mettre en valeur et à exploiter les énergies nouvelles et renouvelables, notamment en leur apportant une assistance financière et technique et en les aidant à renforcer leurs capacités ;

15. *Demande à nouveau* à tous les organismes de financement et donateurs bilatéraux et multilatéraux intéressés, ainsi qu'aux organismes de financement régionaux et aux organisations non gouvernementales, de continuer d'appuyer, selon qu'il conviendra, l'action menée pour développer le secteur énergétique des pays en développement et des pays en transition en utilisant des sources d'énergie nouvelles et renouvelables respectueuses de l'environnement et d'une viabilité avérée, tout en tenant pleinement compte de la structure de développement des pays en développement dont l'économie est fondée sur des ressources énergétiques, et d'aider à atteindre les niveaux d'investissements nécessaires pour étendre l'approvisionnement en énergie, notamment au-delà des zones urbaines ;

16. *Prend note* des activités de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables actuellement menées au sein du système des Nations Unies et souhaite qu'elles soient poursuivies, et constate le rôle que joue ONU-Énergie dans la promotion, à l'échelle du système, de la collaboration dans le domaine de l'énergie ;

17. *Engage* les organismes des Nations Unies à continuer de faire connaître l'importance de l'énergie pour le développement durable, y compris la nécessité de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et la place croissante qu'elles peuvent occuper dans l'offre énergétique mondiale, en particulier dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ;

18. *Engage* le Secrétaire général à continuer de s'employer à favoriser la mobilisation de ressources financières régulières et prévisibles, ainsi que d'une assistance technique, et à faire en sorte que les fonds internationaux actuellement disponibles soient utilisés intégralement et plus efficacement aux fins de la bonne exécution de projets nationaux ou régionaux hautement prioritaires dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;

19. *Souligne* qu'une plus large utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables disponibles et la recherche d'autres sources de ce type supposent le transfert de technologies et leur diffusion à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport sur l'application de la présente résolution en tenant compte, notamment, des initiatives prises par les États Membres et les organisations internationales pour créer à tous les niveaux des conditions propices à la promotion et à l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, y compris les mesures visant à améliorer l'accès à ces technologies ;

21. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ».

*66^e séance plénière
21 décembre 2009*